



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 5 mars 2025 à 13 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance et le maire de la ville de Saint-Zotique, Yvon Chiasson.

Sont également présents, monsieur Alexandre Lambert, directeur général et madame Maïté Thibault, directrice de la comptabilité et des finances.

Sont absents, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 25-03-05-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 33.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 25-03-05-02 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2025 : ADOPTION**

CA 25-03-05-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 5 février 2025 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucune présentation.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

5.1.1 **LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE : ADOPTION**



CA 25-03-05-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 25-03-05 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussignée, Maïté Thibault, directrice de la comptabilité et des finances et greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 25-03-05 le tout en fonction du budget adopté ».

Maïté Thibault

Proposition adoptée.

5.1.2 RAPPORT DE DÉPENSES DES EMPLOYÉS DE LA MRC : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 COMMUNIQUÉ DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - PROJET DE LOI N° 93 - UNE ATTEINTE SÉRIEUSE À L'AUTONOMIE MUNICIPALE : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6. BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

Aucun sujet traité.

7. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 OCTROI DU POSTE D'AGENT.E DE SOUTIEN EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL À MADAME AIDA LOUAFI, EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT l'affichage de poste du 10 février 2025;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience de madame Aida Louafi qui occupait déjà les fonctions d'agente de soutien en développement social en tant qu'employée temporaire, et ce, depuis le 22 avril 2024;

CONSIDÉRANT qu'aucune période d'essai d'une durée de six (6) mois ne sera nécessaire puisque l'employée a déjà répondu aux attentes du poste d'agente de soutien en développement social;

CONSIDÉRANT que le Syndicat a donné son accord;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles;

POUR CES MOTIFS,

CA 25-03-05-05 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu



d'entériner l'octroi du poste d'agent.e de soutien en développement social à madame Aida Louafi pour une durée indéterminée, à temps plein, à 35 heures par semaine, à compter du 17 février 2025, selon la classe 7 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

8.2 OCTROI DU POSTE DE CONSEILLER.ÈRE EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE À MONSIEUR DAVID CARRIER, EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT l'affichage de poste du 12 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience de monsieur David Carrier;

CONSIDÉRANT le comité de sélection;

CONSIDÉRANT l'accord du Syndicat;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires sont disponibles.

POUR CES MOTIFS,

CA 25-03-05-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

d'octroyer le poste de conseiller.ère en sécurité incendie et civile à monsieur David Carrier pour une durée indéterminée, à temps plein, à 35 heures par semaine, à compter du 17 février 2025, selon la classe 8 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

8.3 DEUX POSTES ÉTUDIANTS : AGENT.E.S DE SENSIBILISATION ET DE RECHERCHE EN ENVIRONNEMENT POUR LA PÉRIODE ESTIVALE : AUTORISATION DE RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT les besoins du service de l'environnement au projet lié à la modernisation de la collecte sélective sur le territoire de la MRC de Vauvreuil-Soulanges (autant pour les secteurs résidentiels et ICI) et au projet d'implantation des mesures sur le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2024-2030;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer de la sensibilisation, des suivis et des recherches en lien avec les projets en environnement;

CONSIDÉRANT la disponibilité des étudiants pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires sont disponibles;

POUR CES MOTIFS,

CA 25-03-05-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

de recruter deux étudiants à titre d'agent.e de sensibilisation et de recherche en environnement d'une durée déterminée approximative de 16 semaines, de mai à août 2025, de 30 à 35 heures par semaine, selon la classe salariale 1 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.



8.4 FIN D'EMPLOI / EMPLOYÉ NUMÉRO 36 : RATIFICATION

CA 25-03-05-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

de ratifier la signature du directeur général, pour et au nom de la MRC, de l'entente de fin d'emploi dans le dossier de l'employé numéro 36;

d'autoriser le paiement des sommes dues dans ledit dossier à même le fonds poursuites et autres éventualités, si nécessaire, le directeur général attestant la disponibilité des crédits nécessaires.

Proposition adoptée.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

11.3 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

12.1.1.1 MUNICIPALITÉ DES CÈDRES - RÈGLEMENT OMNIBUS NUMÉRO 395-23-2024 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 395-2016 ET SES AMENDEMENTS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 395-23-2024 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 395-2016 afin de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements;



CONSIDÉRANT la fiche d'analyse réglementaire au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) du règlement numéro 395-23-2024 de la Municipalité des Cèdres indiquant sa conformité aux objectifs du SADR3 et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 25-03-05-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 395-23-2024 de la Municipalité des Cèdres et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité du règlement numéro 395-23-2024 de la Municipalité des Cèdres.

Proposition adoptée.

12.1.1.2 VILLE DE L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENT NUMÉRO 738 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU PARTIE DES DÉPENSES LIÉES À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 738 de la Ville de L'Île-Perrot a pour objet d'imposer une contribution destinée à financer tout ou en partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux;

CONSIDÉRANT la fiche d'analyse de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) du règlement numéro 738 de la Ville de L'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du SADR3 et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 25-03-05-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 738 de la Ville de L'Île-Perrot et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité du Règlement numéro 738 de la Ville de L'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

12.1.1.3 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÉOLUTION DE PPCMOI / 260, 264 ET 270, RUE VALOIS / SUPERFICIE DE LA REMISE ET SYSTÈME D'ARROSAGE PARALLÈLE / LOTS 6 442 646, 6 442 648 ET 6 442 649 / ZONE H3-605 / CCU NO 24-11-0119 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 25-02-0069 de la Ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet d'autoriser la réalisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété située au 260, 264 et 270, rue Valois;



CONSIDÉRANT QUE le projet vise à autoriser une remise d'une superficie plus grande que la superficie prescrite au règlement de zonage sur les lots 6 442 646, 6 442 648 et 6 442 649 situés dans la zone H3-605 et d'y prévoir des conditions;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1740;

CONSIDÉRANT la fiche d'analyse réglementaire au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) de la résolution de PPCMOI 260, 264 et 270, rue Valois de la Ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du SADR3 et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 25-03-05-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

que le comité administratif **approuve** la résolution de PPCMOI n° 25-02-0069 de la Ville de Vaudreuil-Dorion et qu'elle soit réputée conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité de la résolution de PPCMOI n° 25-02-0069 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet traité.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.



17. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 25-03-05-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 28.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



MAÏTÉ THIBAUT
Directrice de la comptabilité et des finances
et greffière-trésorière adjointe